

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

Mardi 17 juin 2025 | 17 :00 | I202

Participants

Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Eric STEVENS
M. Frédéric SAUVAGE
M. Victor LEGRAIN
M. Samuel SOLARSKI
M. Jean-Marc VIENOT
M. Ludovic PIERRE
M. Gregory MARCHANT

Membres internes élus avec voix délibérative

Mme Christine CAMPAGNE
M. François BOUSSU
M. Xavier LEGRAND
M. Ludovic KOEHL
M. Cédric COCHRANE
Mme Manuela FERREIRA
M. Stéphane GIRAUD
Mme Alicia PINDI
M. Nolan JEHANNO
Mme Elise TERNYNCK
M. Nicolas DUMONT
Mme Dorothée MERCIER
M. Tilmur-Can BULUT
Mme Suzon CHAMPALE

Membre de droit

Mme Christel BEAUCOURT

Membres invités permanents

M. Eric DEVAUX
Mme Virginie GUYODO
M. Marc-Emmanuel BOUCHE
M. Damien FREBOURG

Ont donné procuration

M. Eugène DELEPLANQUE, procuration à M. VIENOT
M. Eric MEZIN, procuration à M. VIENOT
Mme Céline FONTAINE, procuration à M. STEVENS
M. Olivier MACAREZ, procuration à M. PIERRE
M. Cyprien PLANE, procuration à M. BULUT
Mme Agnès ILIOU, procuration à M. BULUT

Membres invités

Mme Sandrine VANDERDONCKT

Étaient excusés

Mme Mady DORCHIES
M. Pierre-François LAZZARO
Mme FabienneCHANTELOUP
M. Julien PAYEN
M. Louis MASQUELIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h par le Vice-Président, M. Jean Marc Vienot.

La séance s'ouvre avec 22 présents et 6 procurations, soit un total de 28 votants sur 33.

I. Préambule

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil d'administration du 11 mars 2025 est soumis au vote.

Motion 1

Le PV du Conseil d'Administration du 11 mars 2025 est approuvé à l'unanimité (26 voix pour)

Stéphane Giraud et Victor Legrain font leur entrée.

II. Thématiques Stratégiques

1. Point d'information sur les sujets stratégiques

Depuis le dernier Conseil d'Administration, la dernière vague d'accréditation concernant le Mastère Spécialisé MIM s'est déroulé le 1^{er} avril. L'audit a abouti à un renouvellement pour 6 ans.

Les oraux de concours pour la formation classique sont en cours actuellement. La volumétrie est très positive avec une hausse des candidats par rapport à l'année précédente. Les indicateurs sont donc favorables.

Concernant l'apprentissage, à ce jour, 14 contrats sont signés. Ce chiffre est moindre que l'année dernière à la même époque. Les entreprises sont présentes et les candidats également. Cette formation par apprentissage fêtera ses 25 ans le 16 octobre prochain où des conférences seront organisées.

Concernant le BTS, un COPIL aura lieu le 10 juillet prochain pour prendre la décision d'une seconde session en septembre. Les 2 étudiants en première année continueront leur formation. Pour rappel, cette formation est ouverte aux candidats de moins de 29 ans révolus.

Concernant le PRISME, préparation intégrée sur 3 ans, des discussions sont en cours avec le lycée Baggio.

Des discussions sont également en cours avec l'INP de Cambrai pour organiser des échanges et permettre des recrutements. Des interactions sont pressenties avec l'école Pagora dans ce cadre.

Le Contrat d'Objectifs Partagés (COP) est en cours de rédaction avec l'Université de Lille. Celui-ci sera voté lors du Conseil d'Administration de l'ENSAIT du mois d'octobre prochain. La sortie de l'EPE est prévue pour le 31 décembre 2027. Un groupe de travail dédié en lien avec la CDEFI sur la sortie d'EPE s'est réuni où Eric Devaux a assisté. Le statut de Grand Etablissement est envisagé avec l'ENSAIT en tant qu'établissement composante gardant son identité morale et juridique.

L'ENSAIT est officiellement en ZRR (Zone Restrictive de Recherche) depuis le 6 juin 2025.

La vacance du poste de Directeur de l'ENSAIT a été mise en ligne avec une date limite du dépôt des candidates fixée au 10 juillet prochain et un Conseil d'Administration *ad hoc* le 16 septembre prochain. Victor Legrain demande si le Président du CA cherche des candidats. Ce n'est pas le cas et lors des précédentes élections, les candidats contactaient les membres du CA pour présenter leur projet et échanger avec eux avant le Conseil d'Administration. Des Assemblées Générales en interne seront organisées pour que les candidats puissent présenter leur projet.

2. Renouvellement des membres du Conseil de Perfectionnement

Le Conseil de Perfectionnement a une mission prospective de ce qui doit être intégré dans la formation. Cette instance se réunit 2 fois par an. Il y a 11 sièges dédiés aux membres extérieurs.

Victor Legrain demande si un secteur n'est pas suffisamment représenté. Le domaine du luxe n'est pas présente mais certains candidats ont des profils ayant travaillé dans ce secteur.

Gregory Marchant demande si des communications ont été réalisées sur les réseaux sociaux et lors d'échanges avec des entreprises. Ce n'est pas le cas en dehors des alumni.

▪ **Monsieur Olivier BOUBAUD**

La candidature de Monsieur Olivier Boubeaud est soumise au vote.

Motion 2

La candidature de Monsieur Olivier Boubeaud est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

▪ **Monsieur Mathieu HUART**

La candidature de Monsieur Mathieu Huart est soumise au vote.

Motion 3

La candidature de Monsieur Mathieu Huart est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

▪ **Madame Magali JONARD**

La candidature de Madame Magali Jonard est soumise au vote.

Motion 4

La candidature de Madame Magali Jonard est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

▪ **Monsieur Pierre MENEVEAU**

La candidature de Monsieur Pierre Meneveau est soumise au vote.

Motion 5

La candidature de Monsieur Pierre Meneveau est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

▪ **Monsieur Eric MEZIN**

La candidature de Monsieur Eric Mézin est soumise au vote.

Motion 6

La candidature de Monsieur Eric Mézin est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

- **Monsieur Alexandre PAYOUX**

La candidature de Monsieur Alexandre Payoux est soumise au vote.

Motion 7

La candidature de Monsieur Alexandre Payoux est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

- **Madame Mathilde RENAUD**

La candidature de Madame Mathilde Renaud est soumise au vote.

Motion 8

La candidature de Madame Mathilde Renaud est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

- **Monsieur Anthony SALAPETE**

La candidature de Monsieur Anthony Salapete est soumise au vote.

Motion 9

La candidature de Monsieur Anthony Salapete est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

3. Lettre de cadrage BI 2026

Elle précise les orientations à prendre dans le cadre de la construction du budget de l'année suivante. Il s'agit d'un cadrage commun avec l'EPE et une ambition partagée. Elle est en trois parties :

- Cadrage commun EPE
- Trajectoire de l'établissement
- Cadrage proposé.

Marc-Emmanuel Bouche rappelle que l'établissement est dépendant des ressources de l'Etat. Les ressources propres sont stables et la masse salariale Etat a une grande importance dans le budget.

Les dépenses augmentent exponentiellement d'autant que l'établissement est vieillissant. Les conditions et les marges de manœuvres sont contraintes. Concernant le CPER par exemple, des recettes étaient programmées et n'arriveront finalement qu'en 2026.

Le cadrage proposé et discuté lors des réunions de dialogue de gestion est le suivant :

- Besoins en GPEC
- Départs prévisionnels
- Coût de la campagne d'emploi en cours
- Evolution des heures complémentaires et des vacances d'enseignement
- Identification des principaux postes de dépenses et explication de leur évolution
- Priorité mise sur les levées de réserve
- Investissement nécessaire.

François Boussu demande concernant les dépenses, hors investissements, si les projets sont concernés. Marc-Emmanuel Bouche confirme que tout est inclus, la part projets représentant environ un million d'euros. Xavier Legrand demande si les dépenses de fonctionnement de la recherche sont financées par

les projets ou si c'est du financement public. Cela correspond à environ 924 000 euros. Marc-Emmanuel Bouche se veut rassurant sur ce sujet.

Dans le domaine des projets collaboratifs, les recettes sont égales aux dépenses et il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir sur ce sujet.

La lettre de cadrage BI 2026 est soumise au vote.

Motion 10

La lettre de cadrage BI 2026 est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

4. Guide des missions

La responsabilité du Directeur est engagée dès lors qu'il y a un déplacement professionnel. Cette mise à jour permet de se conformer avec la réglementation par le passage de remboursement forfaitaire tel que prévu par le décret de 2006 modifié en 2023.

Marc-Emmanuel Bouche donne quelques explications quant au fait de réaliser des ordres de mission en fonction de tarifs forfaitaires. Les éléments de preuve de paiement restent cependant indispensables.

La règle concernant les nuitées en amont et en aval d'un déplacement sont prises en charge en fonction du lieu et des possibilités de retour. Ce point n'est pas clairement énoncé dans le guide mais reste actif et fait appel au bon sens.

Christine Campagne indique qu'il y a un décalage entre les restrictions budgétaires et ce décret qui valide les remboursements au forfait.

Cédric Cochrane indique que les horaires indiqués dans le guide de mission pour bénéficier d'un repas n'étaient pas clairement énoncés auparavant. Une inversion de mots en haut de la page 9 doit être corrigée (le déplacement en voiture est moins respectueux de l'environnement et non plus).

Nicolas Dumont fait une remarque sur le déplacement pédagogique : les étudiants qui se déplacent en voiture

François Boussu demande quel est le gain pour l'ENSAIT en termes d'équivalent temps plein. Actuellement, ce n'est pas quantifiable mais un retour sera fait quand cela sera pertinent sur ce sujet.

Cette mise à jour sera mise en œuvre au 1^{er} juillet 2025.

Le guide des missions est soumis au vote.

Motion 11

Le guide des missions est approuvé à l'unanimité (28 voix pour)

III. Finances

1. Cadrage de l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants assujettis aux droits différenciés

Elise Ternynck indique que l'idée est de renouveler la note qui a trait aux frais auprès des étudiants étrangers en provenance de concours C non couvert par une convention de double diplôme.

Cette note de cadrage a pour but de rendre attractive l'école.

Une commission se réunira au moins une fois par an.

Stéphane Giraud rappelle que l'étudiant doit impérativement savoir à combien s'élèvent les coûts avant le passage au concours. S'agissant d'un renouvellement, il n'y a pas de problème particulier sur ce sujet.

Le cadrage de l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants assujettis aux droits différenciés est soumis au vote.

Motion 12

Le cadrage de l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants assujettis aux droits différenciés est approuvé à l'unanimité (28 voix pour)

2. Subvention APENSAIT

Il s'agit d'une demande de renouvellement à montant égal de 7000 euros.

La subvention APENSAIT est soumise au vote.

Motion 13

La subvention APENSAIT est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

3. Sortie d'inventaire de l'autoclave T120_01_075

Marc-Emmanuel Bouche signifie que cette machine est sortie d'inventaire en raison de sa destruction. Celle-ci sera démantelée par une entreprise extérieure. Nicolas Dumont indique qu'il n'est pas possible de la revaloriser.

La sortie d'inventaire de l'autoclave T120_01_075 est soumise au vote.

Motion 14

La sortie d'inventaire de l'autoclave T120_01_075 est approuvée à l'unanimité (28 voix pour)

IV. Formation et Vie Etudiante

1. Calendriers pédagogiques général et synthétique 2025-2026

La rentrée aura lieu le lundi 1^{er} septembre 2025 pour les 1^{ères} années, le 9 septembre pour les 2^{èmes} années. Les E3 rentreront le 22 septembre.

Les dates de vacances ont été modifiées et sont donc positionnées pendant les périodes des vacances scolaires.

Les calendriers pédagogiques général et synthétique 2025-2026 sont soumis au vote.

Motion 15

Les calendriers pédagogiques général et synthétique 2025-2026 sont approuvés à l'unanimité (28 voix pour)

2. Formation classique

Les *maquettes* ont été envoyées en amont aux membres du Conseil d'Administration.

Les maquettes E1 et E2 n'ont pas bénéficié de grandes modifications :

- UE intégrées avec cohérence à un BBC et attributives de crédits ECTS
- 3 à 5 BCC par semestre
- 1 crédit ECTS = 25 à 30h de travail étudiant
- 25% des heures par des vacataires du milieu socio-professionnel
- Une offre de formation soutenable et socialement juste avec un coût de la nouvelle maquette inférieur, une prise en compte des contraintes humaines, matérielles et informatiques
- Progressivité des apprentissages.

La maquette est construite en blocs de compétences en écho au référentiel compétences. Elle a été réalisée collectivement par des groupes de travail. Elle répond aux préconisations de la CTI sur le contenu des enseignements. Elle repose sur 6 semestres dont 1800 à 2000 heures de face à face.

Concernant le Semestre 9, un travail de refonte a été réalisé en tenant en compte de la baisse des effectifs :

- Amélioration des choix et maintien des modules plébiscités en fonction des retours qualité
- Une démarche collective : ateliers thématiques consacrés au sujet
- Journée pédagogique autour des projets
- Participation des étudiants.

Le REE

De nouvelles règles sont applicables au niveau du TOEIC pour la diplomation :

- Barre de diplomation à 800 TOEIC pour l'année académique 2025-2026,
- Existence d'une dérogation à cette barre pour certains étudiants dont le cursus académique est exemplaire,
- Critères de la dérogation :
 - Validation de toutes les UE du cursus d'ingénieur hormis l'UE « English Certificate »
 - Obtention d'un niveau d'anglais d'au moins 785 TOEIC
 - Passage d'au moins 3 TOEIC sur les 3 années démontrant une progression significative du niveau d'anglais et des efforts manifestes,
 - Comportement et savoir-être irréprochables pendant les études et les stages.

Ludovic Pierre et Samuel Solarski demandent la raison pour laquelle l'ENSAIT ne passe pas aux préconisations de la CTI. Alicia Pindi indique qu'il s'agit d'un niveau B2 de faible qualité. Ludovic Koehl souhaiterait que « le comportement irréprochable » soit détaillé car ce point est sujet à interprétation.

D'autres modifications sont également réalisées :

- Utilisation des IA générative dont ChatGPT et référence à la note de cadrage
- Augmentation du temps pour obtenir le niveau d'anglais post jury de diplôme d'un an à 2 ans
- Période à l'international pour les étudiants en double-diplôme et les étudiants étrangers
- Participation facultative des apprentis à Bornemouth : sélection par un jury pour les apprentis dont le niveau le requiert
- Présence des représentants étudiants et apprentis dans les conseils intermédiaires
- Refonte de la bonification vie étudiante.

Le calendrier, la maquette et le REE pour la formation classique sont soumis au vote.

Motion 16

Le calendrier, la maquette et le REE pour la formation classique sont approuvés à l'unanimité (28 voix pour)

Gregory Marchant quitte le Conseil d'Administration.

3. Formation par apprentissage

Le calendrier : réduction des périodes écoles pour les apprentis pour s'aligner sur les 35h demandées.

Le calendrier de la formation par apprentissage est soumis au vote.

Motion 17

Le calendrier de la formation par apprentissage est approuvé à l'unanimité (27 voix pour)

4. Formation Mastère Spécialisé MIM

On comptabilisait 13 étudiants en 2024. Actuellement, les candidats sont au nombre de 10 en 1^{ère} session et 6 en 2^{nde} session pour 2025. Cette année, il est difficile de trouver des entreprises pour les accueillir.

Pour information, le label Qualiopi a été renouvelé au 1^{er} semestre 2025 pour 4 ans. Les intervenants signent une charte du respect des engagements demandés par cette labellisation.

Elise Ternynck présente les outils pédagogiques, juridiques et communicationnels :

- Le calendrier pédagogique
- Le règlement des études
- La maquette pédagogique
- Le protocole de formation

Les 4 documents sont soumis au vote.

Motion 18

Le calendrier pédagogique, le règlement des études, la maquette pédagogique et le protocole de formation pour l'année 2025-2026 du Mastère Spécialisé MIM sont approuvés à l'unanimité (27 voix pour)

5. Note de cadrage disciplinaire relative à l'utilisation de l'IA générative dans les enseignements à l'ENSAIT

Cette note de cadrage 2025-2026 aboutira à une charte d'utilisation de l'IA dans les enseignements, intégrée à la charte générale de l'établissement en 2026-2027.

Dans l'attente, cette note de cadrage a été écrite avec le service juridique de l'ENSAIT et est citée dans le REE 2025-2028.

Victor Legrain demande si une réflexion sur le bien-être étudiant lié à l'utilisation de l'IA est prise en compte. Elise Ternynck informera Arnaud Bouquillion, responsable de la cellule bien-être et réussite, pour mettre en place un atelier sur cette thématique.

Ludovic Pierre demande s'il est prévu une note de cadrage pour le personnel. Une journée de séminaire est organisée pour les cadres de l'établissement sur ce sujet. La DRH a intégré un groupe de travail à l'Université de Lille sur cette thématique.

La note de cadrage disciplinaire relative à l'utilisation de l'IA générative dans les enseignements de l'ENSAIT est soumise au vote.

Motion 19

La note de cadrage disciplinaire relative à l'utilisation de l'IA générative dans les enseignements de l'ENSAIT est approuvée à l'unanimité (27 voix pour)

6. Bilan CVEC 2023-2024

Marion Wulfaert présente le bilan pour l'année écoulée :

- Subventions étudiantes réparties sur 9 associations pour un montant de 25 000 €
- Formation PSC1 pour 30 étudiants : 1950 €
- Abonnement à Apsytude (6048 €) et Qare (7222 €)
- Visites médicales 2023/2024 : 2260 €
- Visite textimoov : 200 €
- Shooting photo 3A : 1000 €
- Achats divers : trousse de secours, enceintes sono, matériel divers.

Victor Legrain indique que les 3 Tricoteurs subventionnent également les associations. Il demande s'il est possible de performer les associations concernant les demandes de financement dans le cadre d'une présentation d'un dossier comprenant un budget clairement étayé.

La composition de la commission sera modifiée en y intégrant un membre du Conseil d'Administration.

V. Ressources Humaines

1. Sous-services Enseignants-Chercheurs

L'ENSAIT propose que soit prévu le report du sous-service de l'enseignant-chercheur sur l'année suivante afin que la prime soit maintenue.

Ce point a déjà été validé en CSA.

Stéphane Giraud indique que c'est plutôt bénéfique mais il existe encore quelques points d'interrogation :

- Le report est possible une fois : quel serait le montant de la prime l'année suivante ? un an ou deux ans ? Elle serait calculée sur les 2 ans.
- Le report est-il possible à plusieurs reprises ? oui, sous certaines conditions.

Les sous-services des Enseignants-Chercheurs sont soumis au vote.

Motion 20

Les sous-services des Enseignants Chercheurs sont approuvés à l'unanimité (27 voix pour)

7. RIFSEEP

Depuis plusieurs années, cette prime est en progression. Les personnels administratifs et techniques sont concernés. Le niveau de prime était en deçà des montants planchers prévus par le Ministère. Une augmentation annuelle est donc proposée et votée chaque année.

Le RIFSEEP est soumis au vote.

Motion 21

Le RIFSEEP est approuvé à l'unanimité (27 voix pour)

8. La politique sociale

Il est proposé la création d'une commission d'action sociale composée de :

- DGS
- DRH
- Agent Comptable
- 1 EC
- 1 BIATSS
- 2 membres élus

Il est proposé 3 types de prise en charge :

- En fonction des conditions sociales des agents
 - Aide aux frais de séjours éducatifs
 - Aide à la préparation du BAFA
 - Aide à l'accès à la culture, aux loisirs et au sport

- Hors du quotient familial
 - Prime départ en retraite
 - Aide décès d'un proche
- Accident de la vie :
 - Prêt à taux zéro
 - Aide/don
 - Tickets alimentaires

Le service RH mettra en place l'anonymat lors de la présentation des dossiers en commission.

La politique sociale est soumise au vote.

Motion 22

La politique sociale est approuvée à l'unanimité (27 voix pour)

VI. Recherche

1. Statuts et règlement intérieur du GEMTEX

Ces documents sont passés devant le conseil de laboratoire et le Conseil Scientifique à deux reprises pour une validation lors de ce dernier.

Xavier Legrand demande un point d'information complémentaire au sujet du budget défini par l'établissement et non par l'Université de Lille.

Les statuts et le règlement intérieur du GEMTEX sont soumis au vote.

Motion 23

Les statuts et le règlement intérieur du GEMTEX sont approuvés à l'unanimité (27 voix pour)

2. Projets de recherche

Ces projets ont été débattus et votés lors du Conseil Scientifique.

Les projets de recherche sont soumis au vote.

Motion 24

Les projets de recherche sont approuvés à l'unanimité (27 voix pour)

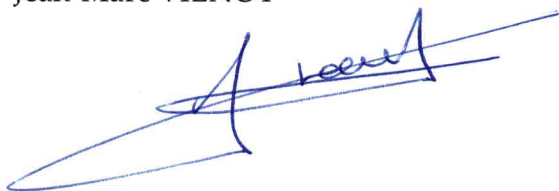
VII. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h20.

Fait à Roubaix, le 17 juin 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Jean-Marc VIENOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marc Vienot', is written over a horizontal line.